|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | EMPL.E.3 |
| Numéro de poste Sysper: | 374083 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Laura Corrado  3ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité E3 « Relations internationales, Fondation européenne pour la formation (ETF)» a pour mission de développer et de promouvoir la dimension extérieure des politiques et instruments sociaux et de l’emploi de l’UE, en s’appuyant sur le socle européen des droits sociaux et les engagements internationaux de l’UE dans ces domaines. Nos principaux objectifs sont de faire respecter les droits sociaux et du travail fondamentaux pour tous; de contribuer au développement durable et à l’éradication de la pauvreté; et de favoriser des conditions de concurrence équitables pour tous sur le plan social. L’unité est le principal point de contact, au nom de la Commission Européenne, avec l’Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle gère également les relations de la Commission avec la Fondation Européenne pour la Formation (ETF). L’unité coordonne également les contributions de la DG Emploi au processus d’élargissement et participe au suivi des engagements en matière de travail dans le cadre des accords commerciaux de l’UE et des régimes de préférences commerciales préférentielles.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste plein de défis en tant qu’agent chargé des relations internationales, au sein d’une équipe dynamique et engagée et d’un environnement de travail inclusif. Le poste requiert la capacité d’établir et de gérer des relations avec les pays tiers et les organisations internationales dans le domaine de compétence de l’unité. Le candidat retenu devra notamment:

— Contribuer à la gestion des relations avec l’OIT, notamment en préparant et en assistant aux sessions régulières du Conseil d'administration du Bureau International du Travail, à la Conférence internationale annuelle du Travail, ainsi qu’à toute autre réunion et activité connexe;

— Être responsable du suivi de l’appplication des normes du travail dans les pays tiers, en particulier dans le contexte des accords commerciaux de l’UE et des régimes commerciaux préférentiels de l’UE (TSA et SPG +).

Le candidat retenu est censé contribuer à la rédaction de notes stratégiques, de discours, de notes d’information et d’autres documents pertinents.

Le poste requiert la disponibilité à participer à des missions en dehors de l’UE.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat idéal doit avoir un esprit d’équipe et être doté d’un bon sens de l’initiative et des responsabilités. Il doit être fiable, proactif, approfondi et bien organisé, et garantir la qualité et la précision dans l’exécution de diverses tâches de manière autonome.

Le poste requiert une connaissance et/ou une expérience préalable des politiques sociales et de l’emploi. Une expérience des relations avec des pays tiers et/ou des organisations internationales serait un atout.

Une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans l’un des domaines mentionnés ci-dessus est requise.

En termes de diplômes et de qualifications, les candidats potentiels doivent être titulaires d’un diplôme universitaire en droit/sciences économiques/politiques ou sociales/relations internationales.

Une très bonne maîtrise de l’anglais, tant à l’écrit qu’à l’oral, est essentielle pour ce poste. D’autres langues de l’UE et de pays tiers constitueraient un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)